



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Tous les règlements de Cheval Québec ainsi que le code d'éthique s'appliquent.
2. Vous devez obligatoirement inscrire votre cheval au système méritas (via Cheval Québec) pour participer aux classes Cheval Québec et accumuler vos points.
3. Lors des inscriptions, vous devez avoir obligatoirement en votre possession (**documents électroniques acceptés*) :
 - Votre carte Cheval Québec
 - Votre carte AERWSO
 - Les résultats de test Coggins de l'année en cours
 - Preuve de vaccin équin Rhino/influenza (plus de 7 jours et moins de 6 mois)
4. Les compétitions commencent à 9h00; voici les modalités d'inscription :
 - Préinscriptions par internet :
 - Doivent être reçues avant le dimanche soir qui précède la compétition, après quoi, les inscriptions doivent être faites sur place;
 - L'analyse des demandes d'inscriptions peut prendre quelques jours pour permettre les corrections. C'est pourquoi la date limite est le dimanche précédent.
 - Une fois les préinscriptions validées par l'AERWSO, les paiements se font par transfert bancaire. **Attendre la confirmation avant d'initier le transfert.*
 - Inscriptions sur place (secrétariat) :
 - Les inscriptions sur place (vendredi, samedi et dimanche) doivent être réglées par chèque ou argent comptant;
 - Tout ajout de dernière minute en cours de compétition doit être payé comptant;
 - Toutes les inscriptions pour les classes de présentation au licou (showmanship) doivent être complétées et payées avant 8h30.

Horaire du secrétariat		
Vendredi	16h	19h
Samedi	7h	Avant l'avant-dernière classe de la journée
Dimanche	7h	Avant l'avant-dernière classe de la journée

5. La carte de membre de Cheval Québec est obligatoire seulement pour les classes de Cheval Québec. La carte de membre AERWSO est obligatoire pour tout.
6. Inscription et prix de fin d'année :
 - Une feuille d'inscription doit être remplie pour chaque équipe cavalier/cheval. Le numéro Méritas et le nom complet du cheval doivent obligatoirement y être inscrits.
 - Le numéro de dossard est pour l'équipe cavalier/cheval et ne peut être transféré ni à un autre cavalier, ni à un autre cheval. L'équipe cavalier/cheval a la responsabilité de conserver le même dossard toute la saison pour la comptabilité des points de fin d'année.
 - L'équipe cavalier/cheval doit participer à au moins 51 % de toutes les classes où elle désire se qualifier pour les prix de fin d'année.
7. Le numéro de dossard correspond à une équipe cavalier/cheval. Les numéros de dossard AERWSO ont priorité sur les numéros provenant d'autres associations. Il est de la responsabilité de l'équipe cavalier/cheval de conserver le même dossard toute la saison pour la comptabilité des points de fin d'année.
8. Si un cavalier se retire d'une classe, il n'y a aucun remboursement des frais d'inscription (sauf sur l'avis d'un vétérinaire).
9. La carte de membre familiale de l'AERWSO s'applique pour les parents et leur(s) enfant(s) de 18 et moins.
10. Le site ouvre aux participants le vendredi dès 16h00.
11. Les participants qui réservent un box doivent apporter leur propre ripe et une chaudière pour l'eau. *La ripe en papier est interdite.*
12. Dans la classe « **équitation à la laisse** », le manieur doit avoir 18 ans ou plus. Si l'enfant change de cheval durant la saison, cela n'affectera pas ses points de fin d'année.
13. Les participants aux divisions « **green rider pas et trot adultes** » et « **green rider pas et trot jeunes** » ne peuvent pas s'inscrire aux classes d'une autre division. De plus, un cavalier inscrit dans cette division ne doit avoir jamais compétitionné dans aucune classe de galop dans le passé.
14. Pour tout « tack change », il faut avertir le préposé à la barrière. Maximum de 3 minutes.
15. Le port du casque est obligatoire sur le terrain de compétition (sauf pour la présentation au licou) pour les participants de 13 ans et moins (règlement Cheval Québec).
16. Un trophée de fin d'année est remis dans la classe « **obstacle jeunes** », division 0-13; toutefois cette classe ne compte pas dans les points de champion du jour 0-13.
17. Un cavalier doit participer à au moins une compétition dans les divisions : **jeune, débutant** ou **omnium** pour être éligible à West FERIA. *La division **intermédiaire** du Sud-ouest n'est pas reconnue par Cheval Québec.
18. Les classes de « **pas et trot ouvert à tous** » ne comportent pas de trophée de fin d'année.